

INTITULE DU PROJET

Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 14 à 26 ans, la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une Indemnisation.

Quelques limites :

- 3 heures maximum par demi-journée
- 15 € maximum par jour et par jeune en fonction de la réglementation en vigueur
- 30 demi-journées par an et par jeune (20 demi-journées en été et 10 sur les petites vacances scolaires)

Quelques points à prendre en considération :

- Qualité éducative des projets (caractère éducatif et formateur pour les jeunes)
- Valorisation de l'initiative des jeunes
- Priorité à la créativité des jeunes
- Variation des chantiers (aménagement, entretien...)
- Assurance individuelle des jeunes
- Encadrement qualifié (encadrement obligatoire et personnes disposant des compétences en lien avec les missions confiées)
- Tenue de protection obligatoire le cas échéant
- Déplacement des jeunes

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Dispositif Argent de Poche s'inscrit dans :

- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale D.S.D.E.N 53
- Par voie de convention (cf. projet joint), les communes pourront être adhérentes à la C.C.M.A. pourront solliciter la mise en place de chantiers.
- L'URSSAF

TERRITOIRE CONCERNE

Les différents chantiers peuvent avoir lieu sur les 26 communes que compte la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, à savoir : Averton, Boulay les Ifs, Champfrémont, Chevaigné du Maine, Couptrain, Courcité, Crennes sur Fraubée, Gesvres, Javron les Chapelles, Lignières Orgères, Loupfougeres, Madré, Neuilly le Vendin, La Pallu, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Saint Aignan de Couptrain, Saint Aubin du Désert, Saint Calais du Désert, Saint Cyr en Pail, Saint Germain de Coulamer, Saint Mars du Désert, Saint Pierre des Nids, Villaines la Juhel, Villepail.

OBJECTIFS

Objectif général : DEVELOPPER LA CITOYENNETE EN MILIEU RURAL ET LA COHESION SOCIALE

Objectifs opérationnels :

- ✚ Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité
- ✚ Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie
- ✚ Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions suivantes :
 - ✓ Le travail en équipe
 - ✓ La notion d'argent
 - ✓ Les règles à respecter
 - ✓ Les techniques de travail
- ✚ Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet
- ✚ Améliorer les échanges entre jeune et adulte

MOYENS HUMAINS

Les chantiers de jeunes seront encadrés et accompagnés, en fonction des missions confiées, par :

- Les responsables qualifiés de la collectivité
- et/ou les agents communaux des communes relevant du territoire
- et/ou d'autres partenaires extérieurs dans le cadre de partenariat clairement définis.

La collectivité s'engage à organiser tous ces chantiers en respectant les objectifs et l'approche pédagogique. Elle assurera les inscriptions du public concerné, établira les projets en concertation avec ses services et aménagera des temps conviviaux.

PUBLIC

Le dispositif sera ouvert aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne relèvent pas de dispositifs d'aide à l'emploi en facilitant l'implication des plus fragiles, notamment les jeunes en difficulté d'insertion ou désireux de se lancer dans un début de vie active

COMMUNICATION

L'information sera diffusée par voie de presse, d'affichage en Mairie et via les supports de communication de la collectivité (site internet, blog...).

TYPES DE CHANTIERS

Les chantiers pourront être les suivants :

- ✚ ENVIRONNEMENT
 - Mise en valeur d'espaces verts communaux ou chemins de randonnée
 - Participation à des actions sur le tri des déchets
- ✚ COMMUNICATION GENERALE
 - Participation à l'élaboration de document de communication
- ✚ AUTRES

- Participation à des chantiers de peinture
- Participation à des chantiers de bricolage
- Participation à des stands lors de manifestations communales (ex : forum associatif, ...)
- Participation à toutes actions de valorisation du territoire (manifestations, expositions, etc.)
- Constitution de revue de presse thématique
- Etc.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée autant que de besoin.